

N° 160

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUIN 1971

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Forget, du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présente le quatrième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 juin 1971, le Comité a étudié la pétition ayant trait à la «Banque Unie du Canada», déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le cinquième rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, présenté à la Chambre le jeudi 17 juin 1971.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des requérants. Néanmoins, il a déclaré qu'il était essentiel que la loi projetée soit adoptée au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, le Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à ce propos et que cette pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le cinquième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 3*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 96 aux Journaux*)

Il est ordonné,—Que le lundi 28 juin 1971, le débat sur le budget soit interrompu à six heures du soir et que tout scrutin relatif à l'amendement dont la Chambre est saisie soit reporté à 9 h. 45 du soir.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Benson, appuyé par M. Lang (Vancouver-Sud),—Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.